



Conseil du développement industriel

Trente-neuvième session

Vienne, 22-24 juin 2011

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport annuel du Directeur général pour 2010.
4. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
 - a) Rapport du Commissaire aux comptes, y compris la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009; rapport sur l'exécution du budget pour l'année 2010 et rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2010-2011¹;
 - b) Situation financière de l'ONUDI;
 - c) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013;
 - d) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2012-2013;
 - e) Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle;
 - f) Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire et fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables;

¹ L'intitulé de ce point a été ajusté pour tenir compte des exigences en matière de communication de l'information par suite de l'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



- g) Normes comptables;
 - h) Règlement financier;
 - i) Mobilisation de ressources financières;
 - j) Nomination d'un commissaire aux comptes.
5. Programme et budgets 2012-2013.
 6. Examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013.
 7. Activités et manifestations de l'ONUDI en rapport avec l'énergie et l'environnement².
 8. Activités du Corps commun d'inspection.
 9. Questions relatives au personnel.
 10. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
 11. Préparatifs de la quatorzième session de la Conférence générale.
 12. Ordre du jour provisoire et date de la quarantième session.
 13. Adoption du rapport.

² Point supplémentaire proposé par le Directeur général conformément aux articles 11 et 12 du règlement intérieur du Conseil. La note explicative figurera dans l'ordre du jour provisoire annoté (IDB.39/1/Add.1).